

COMMUNE DE SAHUNE
PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 FEVRIER 2023

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Délibération / choix du titulaire de la Délégation de Service Public pour la gestion du camping municipal
- 2 - Délibération / assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation
- 3 - Délibération / préservation du pastoralisme dans le département de la Drôme
- 4 – Délibération / contrat achat bois
- 5 - Avancement des travaux en cours
- 6 - Compte rendu diverses réunions
- 7 - Questions diverses

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février à 20h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués en date du 30 janvier 2023, se sont réunis à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BOMPARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 8

Etaient présents : Marc BOMPARD, Roxane FELIX, Philippe ROBIN, Jérôme FELIX, Jennifer MOURRE, Olivier BRUN, Henri GRAUGNARD, Sylvie MAURIN

Absents excusés : Sadrine PRUD'HOMME, Christine DUMOTIER, Laurent DROUET

Pouvoir de : Laurent DROUET à Olivier BRUN

Secrétaire de séance : Roxane FELIX

Le Maire remercie les conseillers présents et ouvre la séance.

0 – Approbation du compte rendu du 9 janvier 2023 :

Le compte rendu du 9 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose le rajout de deux délibérations évoquées en points 3 et 4.

1 – Délibération / choix du titulaire de la Délégation de Service Public pour la gestion du camping municipal « les oliviers »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé, par délibération du 6 février 2017, de confier la gestion du camping municipal « les oliviers » par Délégation de Service Public.

Dans le cadre de la recherche d'un nouveau titulaire pour la gestion du camping « les oliviers », Monsieur le Maire rappelle les démarches engagées :

- délibération du 6 février 2017 autorisant le recours à la Délégation de Service Public,
- publication d'un avis d'appel à candidature par affichage en Mairie et parution, en date du 14 janvier 2023, dans le journal d'annonces légales.

La date limite de transmission des plis des candidatures a été fixée le 6 février à 12 heures ; par conséquent, Monsieur le Maire demande aux Conseillers de choisir le nouveau gestionnaire du camping « les oliviers » sachant qu'à ce jour deux candidatures ont été réceptionnées.

Après étude de ces deux candidatures, le Conseil Municipal décide d'accorder la gestion du camping « les oliviers » à Madame EIKMANS Jolanda, habitante de Saint Ferréol.

Décision adoptée à l'unanimité.

2 – Délibération / assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

Monsieur le Maire explique que la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants concerne les communes qui présentent une proportion élevée de logements affectés à l'habitation autres que ceux affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire, après avoir exposé les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts, demande au Conseil Municipal son avis pour délibérer afin d'appliquer à partir de 2023 la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants au taux de 17.81 % (logements vacants depuis plus de deux ans)

Décision adoptée à l'unanimité.

3 – Délibération /vœu pour la préservation du pastoralisme dans le département de la Drôme

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la requête formulée par le Conseil régional pour la préservation du pastoralisme et par conséquent, la prise de décisions sur le territoire compte tenu de sa prédation grandissante.

Après réflexion, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent leur volonté de soutenir la protection de la filière élevage et souhaite privilégier le maintien de l'activité pastorale par des mesures d'accompagnement et de protection des troupeaux.

4 – Délibération / contrat achat bois

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers l'intervention de l'entreprise La Forestière Drômoise pour l'achat d'une coupe de bois (pin noir) effectuée sur la commune de Sahune cet été et rappelle le contrat d'achat conclu et signé le 18 juillet 2022.

Afin d'émettre un titre de recette auprès de la Trésorerie, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider le contrat d'achat émis par l'entreprise la Forestière Drômoise correspondant à ces travaux de coupe de bois aux détails ci-dessous :

- Contrat au montant total TTC de786,00 €

Décision adoptée à l'unanimité.

5 - Avancement des travaux en cours

- Logement du 1^{er} étage Mairie : les travaux d'électricité ont débuté.
- Cantine école primaire du Vieux Village : pose du réfectoire prévue le 8 février.

6 – Compte rendu diverses réunions

- Ecole : en prévision d'une rencontre entre Madame la Sénatrice et le Directeur académique des services de l'éducation nationale, la municipalité a adressé un courrier à Madame Marie-Pierre Monier pour faire état de la situation de nos écoles du RPI et informer Monsieur le Directeur académique de notre volonté de maintenir la carte scolaire telle qu'elle est actuellement, d'autant plus que des investissements ont été faits sur la commune.
- Programme voirie 2023 : le programme voirie risque d'être revu à la baisse en raison d'une augmentation de 30 % sur les bitumes. En concertation avec la Communauté des Communes des Baronnies, la commission voirie de la municipalité est en train de faire des choix sur les priorités des chemins.
- Réunion Communauté des Communes des Baronnies : dans la perspective de nouveaux traitements de déchets ménagers, la Communauté des Communes envisage de mettre à disposition des composteurs pour les particuliers et envisage également d'installer de nouveaux conteneurs semi-enterrés dans l'avenir.
- Vestiaires du stade : la demande de subvention au Département a été faite et le permis de construire sera déposé.

7 – Questions diverses

- Agencement bibliothèque et bureau secrétariat :
 - . La future bibliothèque communale nécessitera un aménagement de rayonnages installés dans la salle du 1^{er} étage de la Mairie.
 - . Le bureau du secrétariat de la Mairie nécessite un aménagement.Une demande de devis doit être établie afin de déposer un dossier subvention

- Réfection de l'armoire du pompage des Berges : en raison de la vétusté de l'armoire électrique, le remplacement de celle-ci est nécessaire.
Un devis sera demandé à l'entreprise Michelier.

La séance est levée à 22 h 15

